



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 septembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 71 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :  
renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire d'urgence fournie  
par les organismes des Nations Unies**

## Fonds central pour les interventions d'urgence

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, la Coordonnatrice des secours d'urgence a alloué 537,9 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence afin de mener à bien des activités d'importance vitale dans 50 pays et territoires. Treize institutions humanitaires ont reçu des dotations directes du Fonds pour faire face à des besoins humanitaires. Pour la deuxième fois seulement de son histoire, le Fonds a reçu plus de 459 millions de dollars de contributions pendant la période considérée, somme supérieure à l'objectif de 450 millions fixé par l'Assemblée générale. Suite à l'évaluation quinquennale de son action menée par une entité indépendante et sur la base des recommandations qui y ont été formulées, le secrétariat du Fonds a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan d'action, dont l'application a bien progressé, et il entend continuer à s'efforcer d'atteindre les objectifs fixés dans ce plan.

---

\* A/67/150.



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/119 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central pour les interventions d'urgence. Il porte sur les activités du Fonds menées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012.

## II. Présentation générale du Fonds central pour les interventions d'urgence

### A. Fonds engagés

2. Pendant la période considérée, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a approuvé des dotations d'un montant total de 537,9 millions de dollars, soit une augmentation de 57 % par rapport à la période précédente. Cette augmentation est due au fait qu'il y a eu plus de demandes de dotations pour des interventions rapides, avec notamment d'importantes sommes versées pour la Corne de l'Afrique au cours du second semestre 2011 et pour le Sahel à partir de novembre 2011. Près de 36 % des 537,9 millions ont été répartis entre la Corne de l'Afrique et le Sahel. En outre, 103,5 millions ont été alloués pendant la première tranche de 2012 au titre des situations d'urgence sous-financées (voir par. 11), ce qui a permis aux organismes humanitaires partenaires de planifier de manière stratégique leurs activités de 2012 dans le cadre de 13 crises sous-financées ou oubliées.

3. Le Fonds a alloué des subventions à des programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi qu'à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les dotations versées pendant l'exercice comprenaient 374,8 millions de dollars versés au titre de la composante interventions rapides et 163,1 millions attribués au titre de la composante situations d'urgence sous-financées (voir tableau 1). Le montant des ressources allouées par le Fonds depuis 2006 est désormais supérieur à 2,5 milliards de dollars, qui ont été versés à 84 pays et un territoire.

Tableau 1

#### Dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012

	<i>Composante interventions rapides</i>	<i>Composante situations d'urgence sous-financées</i>	<b>Total</b>
Montant approuvé	374 777 227	163 121 453	<b>537 898 680</b>
Nombre de pays et territoires bénéficiaires	43	19	<b>50</b>
Nombre de projets financés <sup>a</sup>	339	187	<b>526</b>
Montant moyen par projet	1 102 286	872 307	<b>1 020 681</b>

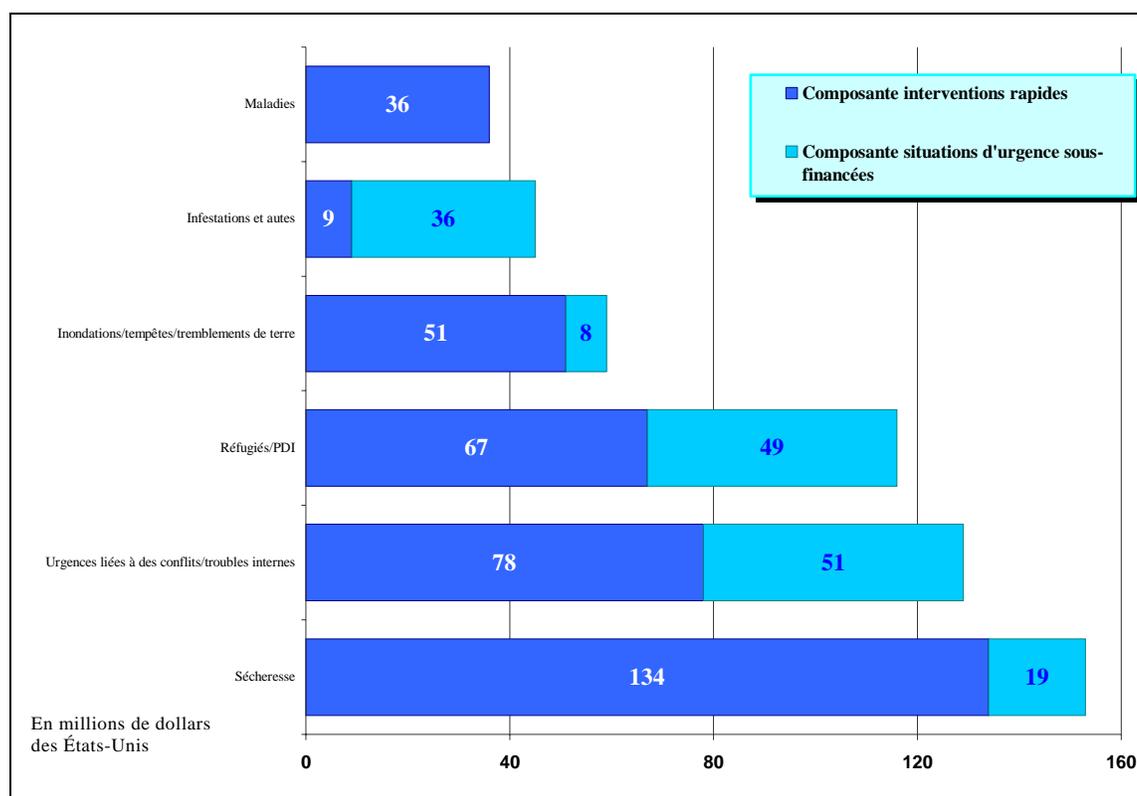
<sup>a</sup> Certains pays et territoires ont reçu des subventions au titre des deux composantes; ils n'ont été comptés qu'une fois dans le total.

4. Les opérations humanitaires menées pour répondre à des urgences liées à des conflits et à des troubles internes, notamment des crises provoquant l'afflux de réfugiés et le déplacement de personnes dans leur propre pays, ont reçu 244,3 millions de dollars (soit plus de 45 % du montant total alloué par le Fonds) (voir fig. I). Les organismes travaillant en Afrique ont été les principaux bénéficiaires de cette somme, puisqu'ils ont reçu 130,7 millions de dollars. Viennent ensuite l'Asie (59,4 millions de dollars) et le Moyen-Orient (51,3 millions de dollars). Pendant la période considérée, le Fonds a alloué 3 millions de dollars à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

5. Un montant de 293,5 millions de dollars a été décaissé au titre des composantes interventions rapides et situations d'urgence sous-financées du Fonds pour les urgences liées à des catastrophes naturelles. Les urgences liées à des aléas climatiques, comme les sécheresses ou les inondations, ont représenté près de 45 % du montant total alloué par le Fonds. Plus de 153 millions de dollars ont été alloués pour faire face à des situations d'urgence dues à la sécheresse, et 58,8 millions l'ont été pour faire face à des situations d'urgence provoquées par des inondations et des tempêtes et aux conséquences du tremblement de terre survenu en Turquie.

Figure I

**Répartition des dotations du Fonds par type de situation d'urgence et par composante (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012)**

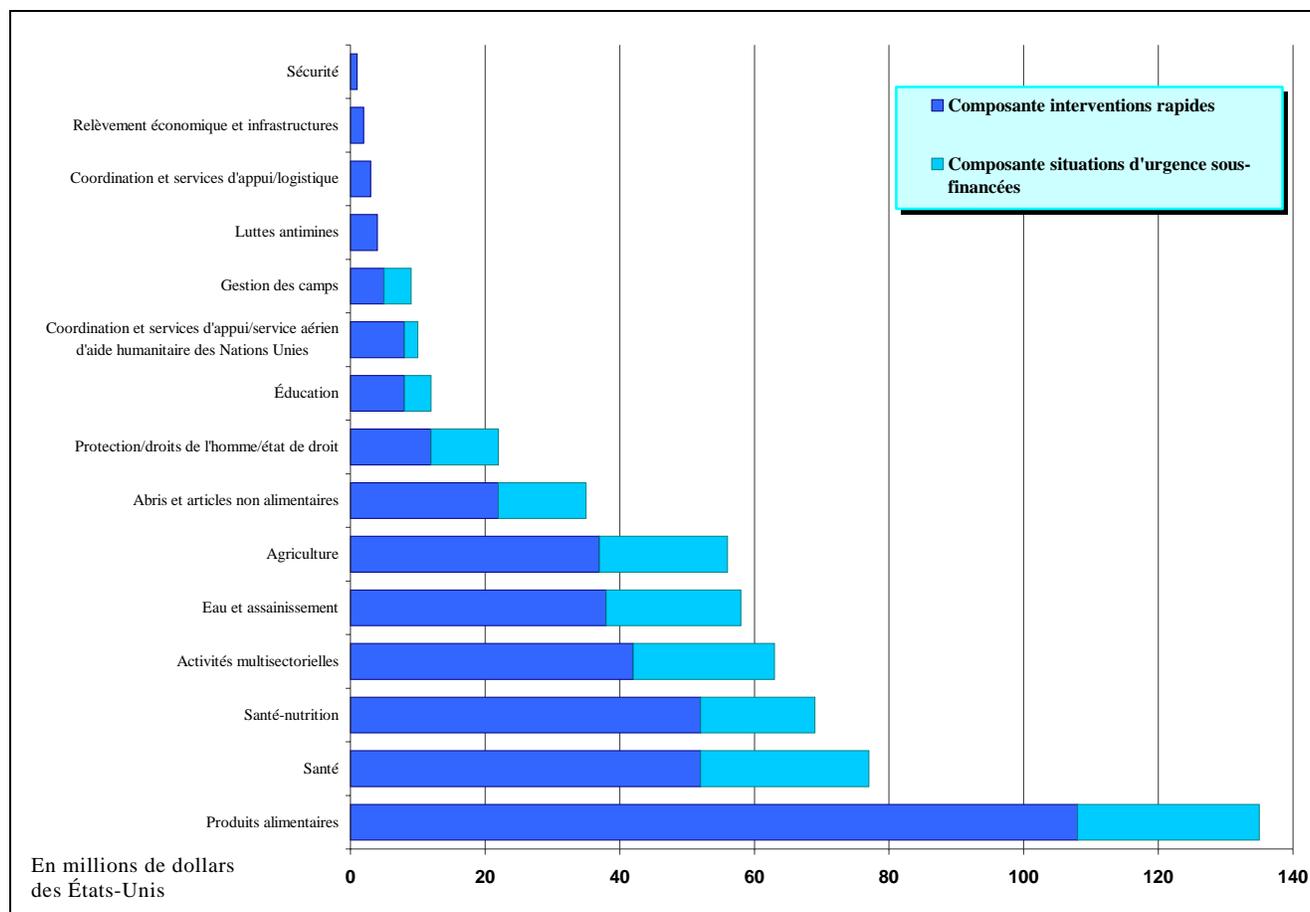


*Abréviation* : PDI = personne déplacée à l'intérieur de son propre pays.

6. Sur le plan géographique, c'est l'Afrique qui a bénéficié de l'essentiel des dotations du Fonds. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012, elle a reçu plus des deux tiers des dotations allouées par le Fonds pour financer des interventions motivées par des situations d'urgence liées à des catastrophes naturelles ou à des conflits, soit 351,1 millions de dollars. Suivent l'Asie, qui a reçu 107 millions de dollars, dont près de la moitié pour des situations d'urgence liées à des conflits, et le Moyen-Orient, qui en a reçu 59,7 millions, dont l'essentiel là aussi pour des situations d'urgence provoquées par des conflits. L'Amérique latine et les Caraïbes ont reçu pratiquement 20 millions de dollars, essentiellement pour des situations d'urgence liées à des catastrophes naturelles.

7. Les interventions liées à des urgences alimentaires ont représenté la part la plus importante des ressources allouées par le Fonds (24 % contre 27 % lors de la période précédente). Cette légère réduction s'explique par le fait que les ressources allouées pour la santé et la nutrition, les activités multisectorielles et l'eau et l'assainissement ont représenté une part plus importante du total des dotations. Le secteur de la santé a reçu 14,4 % des ressources, contre 17 % pendant la période précédente. Celui de la santé et de la nutrition a reçu 13,5 % des ressources, contre 10 % précédemment; suivent les activités multisectorielles (11,9 % des dotations contre 7 % précédemment) et celle de l'eau et de l'assainissement (10,6 % des dotations contre 9 % précédemment) (voir fig. II).

Figure II  
Répartition des dotations du Fonds par secteur et par composante  
du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

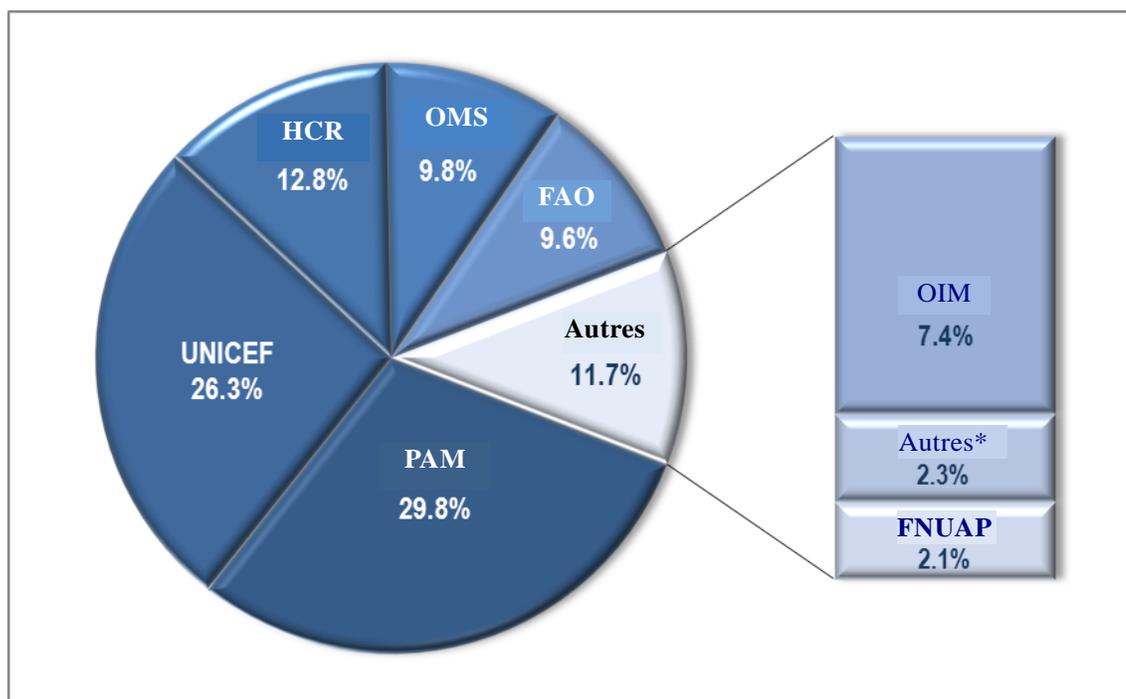


8. Pendant la période considérée, 13 organismes ont reçu un appui du Fonds. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a reçu 160,2 millions de dollars, soit 29,8 % du montant total alloué par le Fonds (contre 33 % lors de la période précédente). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a reçu 141,2 millions de dollars, soit 26,2 % du total (contre 23 % lors de la période précédente). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu 68,7 millions de dollars, soit 12,8 % du total (voir fig. III).

9. Le Fonds est devenu l'une des plus importantes sources de financement des opérations humanitaires de l'UNICEF, représentant 11 % du revenu du Fonds destiné à l'aide humanitaire. L'importance du Fonds pour le HCR ne cesse de s'accroître : en 2011, le Fonds était la onzième source de financement du Haut-Commissariat. Le Fonds est le principal donateur humanitaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a reçu 9,8 % du montant total alloué, soit 41,6 % du montant total des ressources allouées à l'OMS pour ses opérations humanitaires dans les pays en 2011. Le Fonds était le troisième plus gros contributeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour ses

opérations d'urgence. Les dotations allouées au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont représenté 25 % du montant total des fonds alloués aux opérations humanitaires de ce dernier en 2011, et le Fonds reste l'une des principales sources de financement du FNUAP pour son action humanitaire. L'année dernière, les dotations versées par le Fonds à l'Organisation internationale pour les migrations ont dépassé les 100 millions de dollars cumulés, ce qui représente une augmentation du financement et des activités d'environ 30 % par rapport à 2010. Le Fonds est le huitième contributeur de l'OIM.

Figure III  
Répartition des dotations du Fonds par organisme entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011  
et le 30 juin 2012



\* La catégorie « Autres » comprend le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

*Abréviations* : PAM = Programme alimentaire mondial; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OMS = Organisation mondiale de la Santé; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OIM = Organisation internationale pour les migrations; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population.

10. Au titre de la composante situations d'urgence sous-financées du Fonds, des interventions ont continué de pouvoir être organisées pour faire face à des crises chroniques. Lors de la première et de la seconde tranche d'allocations et tout au

long de la période, le Fonds a mobilisé 163,1 millions de dollars au titre des situations d'urgence sous-financées. Des subventions ont été versées à des organismes dans 19 pays au titre de cette composante (voir tableau 2). Pendant la deuxième tranche de 2011 au titre de la composante situations d'urgence sous-financées, 59,5 millions de dollars ont été alloués à 10 pays, en appui à 73 projets menés par neuf organismes.

11. En 2012, le secrétariat du Fonds a mis l'accent sur la première tranche au titre des situations d'urgence sous-financées, le but étant de fournir une dotation plus importante au début de l'année pour aider les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires et les organismes à utiliser au mieux les ressources pour planifier leurs activités humanitaires en 2012 et à mobiliser plus tôt les contributions des autres donateurs. Lors de la première tranche de 2012, 103,5 millions de dollars ont été attribués à 13 pays pour appuyer 114 projets menés par 11 organismes (voir par. 2).

Tableau 2  
**Dotations du Fonds au titre de la composante situations d'urgence sous-financées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays ou région</i>	<i>Seconde tranche 2011</i>	<i>Première tranche 2012</i>	<b>Total</b>
Colombie	2 987 990		<b>2 987 990</b>
Congo		3 920 678	<b>3 920 678</b>
Côte d'Ivoire		7 958 195	<b>7 958 195</b>
Djibouti		4 019 325	<b>4 019 325</b>
Érythrée		3 998 941	<b>3 998 941</b>
Éthiopie	10 977 438		<b>10 977 438</b>
Haïti		7 949 515	<b>7 949 515</b>
Myanmar	1 990 385		<b>1 990 385</b>
Népal	1 999 994	4 997 385	<b>6 997 379</b>
Niger	5 988 195		<b>5 988 195</b>
Pakistan	9 746 993	14 845 730	<b>24 592 723</b>
Philippines	3 450 334	3 955 432	<b>7 405 766</b>
République arabe syrienne		6 983 629	<b>6 983 629</b>
République centrafricaine		5 997 499	<b>5 997 499</b>
République populaire démocratique de Corée		10 965 527	<b>10 965 527</b>
Soudan du Sud	11 457 364	20 016 635	
Sri Lanka	4 961 348		<b>4 961 348</b>
Tchad		7 931 609	<b>7 931 609</b>
Zimbabwe	6 021 312		<b>6 021 312</b>
<b>Total</b>	<b>59 581 353</b>	<b>103 540 100</b>	<b>163 121 453</b>

12. Sur la base de la recommandation du Groupe consultatif du Fonds et des résultats de l'évaluation quinquennale, l'Assemblée générale a adopté la résolution

66/119, dans laquelle elle a décidé de ramener à 30 millions de dollars la réserve de la composante prêts du Fonds. Fin 2011, 46,4 millions de dollars avaient été transférés de la composante prêts à la composante dons. Le Fonds maintient une réserve de 30 millions de dollars pour aider financièrement les organismes qui attendent le versement des fonds promis par les donateurs. Les bénéficiaires doivent rembourser les prêts dans un délai d'un an. Le solde de la composante prêts du Fonds s'établissait à 30 millions de dollars au 30 juin 2012.

13. Le Fonds a consenti deux prêts au cours de la période considérée. En août 2011, il a accordé 5 millions de dollars à l'UNICEF pour lui permettre de faire face à la crise de malnutrition aiguë sévère en Somalie. En novembre, l'UNICEF a intégralement remboursé ce prêt. Le second prêt (1,5 million de dollars) a été accordé en octobre 2011 au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour financer des projets de déminage en Libye. Le secrétariat du Fonds est en contact avec le Bureau eu égard au remboursement de ce prêt. En septembre 2012, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Soudan a remboursé le solde du prêt de 1 016 036 dollars qui lui avait été accordé en août 2007.

## **B. Principaux résultats rapportés aux objectifs**

14. Dans sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a créé le Fonds central pour les interventions d'urgence et défini ses trois principaux objectifs : promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées.

### **1. Promotion des interventions rapides**

15. Pour promouvoir des mesures et des interventions rapides, le Fonds utilise sa composante interventions rapides. Les ressources mobilisées aident à financer des activités humanitaires vitales dès qu'une crise éclate. Elles peuvent également aider à renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif ou en cas de forte détérioration d'une crise préexistante. Au cours de la période considérée, plusieurs pays ont tiré avantage de l'action menée par le Fonds en faveur des mesures et interventions rapides.

16. Pour faire face à la crise en République arabe syrienne, près de 16,8 millions de dollars ont été alloués au titre de la composante interventions rapides. Le Fonds a joué un rôle important en aidant les organismes à apporter une réponse globale et à secourir plus de 1,5 million de personnes. Le PNUD a financé deux organisations non gouvernementales locales et fourni une aide en nature à une troisième afin qu'elles puissent accéder aux personnes les plus durement touchées et aux déplacés. L'aide fournie par le Fonds a permis au PAM de distribuer des vivres de qualité en quantité suffisante à des femmes, des hommes, des garçons et des filles dans des conditions précaires. Les subventions du Fonds ont permis au PAM de distribuer 685 tonnes de denrées diverses (riz, viande en boîte, sucre et sel). De concert avec le Croissant-Rouge arabe syrien, le PAM a distribué à 20 000 personnes 155 tonnes de vivres financées par le Fonds. La FAO a eu recours au Fonds pour fournir des semences d'orge aux agriculteurs ainsi que des aliments aux éleveurs pour leur bétail. Des centaines de foyers dirigés par des femmes ont reçu des poulets et des aliments pour volailles. L'OMS a eu recours au Fonds pour fournir au Ministère de

la santé des trousseaux sanitaires d'urgence et des médicaments vitaux qui ont été stockés dans des entrepôts d'urgence. L'OMS a également collaboré étroitement avec les ONG syriennes œuvrant dans le domaine de la santé pour maintenir l'accès aux services de soins d'urgence. L'OMS a par ailleurs dispensé une formation de préparation aux situations d'urgence à 240 agents de la santé travaillant dans des services d'urgence. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a eu recours au Fonds pour équiper ses établissements sanitaires de générateurs, de réservoirs d'eau et de carburant supplémentaire de manière à assurer le maintien des services d'importance vitale. Le HCR a distribué des articles de secours de base et des médicaments aux personnes déplacées à Damas et dans sa périphérie, en mettant l'accent sur les enfants, les personnes âgées et les autres personnes ayant des besoins particuliers. Dans les pays voisins, grâce aux ressources du Fonds, le HCR a pu apporter une protection temporaire et un hébergement d'urgence à 13 000 réfugiés syriens en Turquie, 6 000 en Jordanie et 25 000 au Liban.

17. Au cours de la période considérée, plus de 200 000 réfugiés ont quitté le Mali pour les pays voisins, fuyant le conflit dans le nord du pays. Dans le même temps, plus de 158 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Ces mouvements de population ont mis à rude épreuve la région du Sahel, qui était déjà en proie à une grave crise alimentaire. Face à cette situation, au cours du premier semestre 2012, le Fonds a versé 22 millions de dollars à titre de subvention aux interventions rapides à des organismes humanitaires partenaires au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger, pour venir en aide aux réfugiés ou déplacés maliens. Le Fonds a appuyé l'action humanitaire de 10 organismes dans le cadre de 43 projets.

18. Au Burkina Faso, le Fonds a alloué près de 4 millions de dollars à six organismes des Nations Unies, pour qu'ils puissent fournir à 25 000 réfugiés et 10 000 membres des communautés d'accueil une aide d'urgence de base lorsque le facteur temps était décisif. Le HCR a eu recours au Fonds pour établir un camp de réfugiés et fournir une assistance dans plusieurs domaines, notamment un hébergement, un approvisionnement en eau, des services d'assainissement et des articles non alimentaires. L'UNICEF a apporté une aide nutritionnelle, en fournissant des compléments en vitamine A à 9 000 enfants de 6 à 59 mois, un traitement vermifuge à 8 000 enfants de 12 à 59 mois, des biscuits énergétiques à 9 000 enfants de 6 à 59 mois, et en pratiquant un dépistage de la malnutrition aiguë sur 10 000 enfants de 0 à 59 mois. En Mauritanie, huit organismes des Nations Unies (l'UNICEF, le PAM, la FAO, le HCR, le FNUAP, le programme commun ONUSIDA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OMS) ont collaboré pour venir en aide à 34 000 réfugiés, auxquels le Fonds a alloué 5,5 millions de dollars. Au Niger, une subvention de 4,9 millions de dollars du Fonds a permis au HCR, à l'UNICEF, au PAM et à l'OMS d'apporter une aide vitale à 40 000 réfugiés également touchés par l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le pays. Le HCR a eu recours au Fonds pour préparer un campement et fournir des tentes et autres secours à 30 000 réfugiés arrivés au Niger mi-avril 2012.

19. Au Mali, le Fonds a alloué 7,9 millions de dollars à huit organismes pour venir en aide à 200 000 personnes déplacées en situation de vulnérabilité. Le HCR a collaboré avec l'OIM en vue d'organiser une intervention multisectorielle intégrée. Le Fonds a également financé un projet commun de l'UNICEF, du FNUAP et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(ONU-Femmes) visant à limiter et à documenter les cas de violence sexiste et à apporter un soutien psychologique à 75 000 personnes touchées par le conflit, une attention spéciale étant accordée aux femmes et aux enfants vulnérables. Avec l'aide du Fonds, la FAO a remédié aux problèmes d'insécurité alimentaire touchant 21 000 personnes déplacées et leur famille d'accueil, grâce à une méthode axée sur les intrants agricoles. Le PAM a eu recours au Fonds pour fournir à 79 450 personnes déplacées, dont 37 000 enfants de moins de 5 ans, une aide alimentaire ciblée ainsi que des compléments alimentaires aux enfants de moins de 2 ans. Le PAM a aussi organisé des services communs essentiels en matière de transports aériens et de logistique afin de faciliter les activités des agents humanitaires. Ces mesures ont permis de remédier aux retards, et de renforcer la coordination des interventions d'urgence, qui avait été limitée en raison de l'insécurité routière et du manque d'infrastructures dans les régions reculées du pays.

20. En Éthiopie, grâce à une subvention de 4,6 millions de dollars, le HCR a pu assurer la protection de 30 000 nouveaux réfugiés arrivant dans la région de Dollo Ado. Ces derniers ont ainsi reçu des repas chauds au centre d'accueil et des articles de secours essentiels lorsqu'ils ont été enregistrés dans les camps.

## **2. Renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif**

21. L'insécurité alimentaire et la malnutrition au Sahel ont constitué l'un des plus grands défis auxquels le Fonds et la communauté internationale humanitaire aient dû faire face au cours de la période considérée. Tirant les enseignements de la crise dans la Corne de l'Afrique en 2011, dès novembre 2011, le secrétariat du Fonds a pris l'initiative de contacter les équipes de pays des Nations Unies chargées de l'aide humanitaire afin de faire face à l'insécurité alimentaire et aux besoins nutritionnels et de prévenir les épidémies. Le Fonds a par conséquent alloué plus de 89,2 millions de dollars aux pays de la région pour qu'ils puissent répondre à ces besoins. Le Fonds a également joué un rôle essentiel en finançant les interventions humanitaires dans la région, notamment au Niger (26,9 millions de dollars), au Burkina Faso (près de 15 millions de dollars), au Mali (11,2 millions de dollars), en Mauritanie (près de 9,5 millions de dollars), au Tchad (plus de 8,2 millions de dollars), au Sénégal (6,9 millions de dollars), au Cameroun (6,8 millions de dollars) et en Gambie (4,8 millions de dollars).

22. Au Niger, le Fonds a débloqué 26,9 millions de dollars pour lutter contre l'insécurité alimentaire et répondre aux besoins nutritionnels d'environ 2 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire chronique. L'aide du Fonds a permis au PAM d'intensifier les activités de ses programmes vivres contre travail et travail contre rémunération pour un nombre de personnes estimé à 216 391. Elle a aussi permis de créer ou de restaurer les ressources locales et d'améliorer l'alimentation complémentaire des personnes touchées. Grâce au Fonds, la FAO a ainsi pu fournir à 500 000 personnes des chèvres, des vaccins et des médicaments vermifuges. L'UNICEF a eu recours au Fonds pour acheter et distribuer des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à plus de 42 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère. L'OMS a fait appel au Fonds pour maintenir en vie les membres les plus vulnérables de la population, notamment les enfants de moins de 5 ans, en fournissant des médicaments et des tests de diagnostic rapide afin de gérer et confirmer des épidémies comme la malaria, le choléra et la rougeole.

23. À cause des précipitations insuffisantes, la production agricole a fortement baissé au Burkina Faso en 2011 et 2012. Plus de 50 % de la population rurale du pays, soit plus de 2,8 millions de personnes, était menacée d'insécurité alimentaire. L'UNICEF a utilisé une subvention du Fonds d'un montant dépassant 1,6 million de dollars pour acheter des aliments thérapeutiques et des médicaments essentiels en vue de traiter 25 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère. L'action de l'UNICEF consistait à aider à renforcer les capacités locales en assurant la distribution des traitements par le biais du système de santé national et des infrastructures sanitaires locales. Plus de 3,7 millions de dollars provenant du Fonds ont permis au PAM de commencer à élargir la portée de ses activités. Le PAM entend fournir un traitement à 70 500 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition modérée, et procéder à la distribution mensuelle de vivres pour 75 000 personnes.

24. En raison des inondations et de la sécheresse, les récoltes ont été mauvaises dans certaines régions du Cameroun et environ 5,5 millions de personnes se sont retrouvées avec peu ou pas de vivres pour la période de soudure. L'OMS a utilisé près de 2,8 millions de dollars du Fonds pour aider à améliorer la gestion de conditions liées à la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitant. Le Fonds a permis à l'UNICEF de mener des interventions d'urgence dans le domaine de l'alimentation pour améliorer l'état nutritionnel et réduire les risques de maladies connexes chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitant dans les régions touchées. Grâce à une intervention financée par le Fonds, la FAO a pu venir en aide à des familles de céréaliers en leur distribuant des semences. Elle a également fourni à des éleveurs de moutons et de chèvres des sacs de tourteaux de coton et des vaccins pour les agneaux et les chevreaux.

25. Au Tchad, grâce à environ 3 millions de dollars provenant du Fonds, le PAM a pu fournir des vivres et des articles non alimentaires dans les centres d'alimentation complémentaire à l'intention de 75 000 enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée. Des fonds ont également été utilisés pour distribuer des rations à 38 350 réfugiés soudanais dans des camps situés à l'est du Tchad.

### **3. Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées**

26. La composante situations d'urgence sous-financées du Fonds facilite les interventions face aux situations de crise chroniques ou permanentes qui reçoivent des financements insuffisants. Chaque année, un tiers des subventions du Fonds est affecté aux urgences sous-financées, conformément à la circulaire du Secrétaire général (voir ST/SGB/2010/5, par. 4.3). La période qui fait l'objet du présent rapport couvre les montants prélevés sur la deuxième série d'urgences sous-financées de 2011 et la première de 2012.

27. L'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud a été la principale bénéficiaire du financement pour les urgences sous-financées : elle a reçu au total près de 31,5 millions de dollars lors de la première et de la deuxième tranche. La crise humanitaire au Soudan du Sud a été exacerbée par l'important afflux de réfugiés, par la hausse du nombre de personnes déplacées et par l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée aux mauvaises conditions d'acheminement de l'aide humanitaire et à la réduction de l'espace humanitaire, ainsi qu'aux pénuries de produits de première nécessité sur le marché local. Le Fonds a joué un rôle

essentiel auprès des organismes en les aidant à répondre aux besoins croissants des personnes rapatriées au Soudan du Sud. Ces dernières avaient besoin en priorité d'un hébergement, d'articles non alimentaires, d'une sécurité alimentaire, d'un accès à la terre, de matériel agricole et de meilleures sources de revenus. Une subvention du Fonds a permis au HCR de venir en aide à 65 000 rapatriés et membres des communautés d'accueil. Parmi les activités financées grâce au Fonds, on peut notamment citer la construction de près de 3 400 abris destinés aux familles les plus vulnérables, la fourniture d'articles et de services de secours et la mise en œuvre de projets à effet rapide dans cinq États. De nouvelles sources d'approvisionnement en eau et des services de transport supplémentaires ont aussi pu être ainsi mis en place dans les postes de secours établis pour les rapatriés du Soudan du Sud. L'OIM a reçu des fonds qui lui ont permis de fournir des articles non alimentaires d'urgence et du matériel d'abri aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux membres des communautés d'accueil. Elle a eu recours au Fonds avec ses partenaires d'exécution pour construire trois postes de secours. Ces organisations ont également fourni une aide pour le transport d'environ 10 000 rapatriés auxquels elles ont offert un hébergement d'urgence et des articles non alimentaires, et elles ont assuré un suivi du parcours suivi par les rapatriés. L'UNICEF a eu recours au Fonds pour fournir des aliments, des soins et une protection à des centaines de milliers d'enfants et de femmes enceintes ou allaitant. Le Fonds a aussi mis en œuvre un projet portant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, conçu pour combler le manque de moyens face aux besoins humanitaires de 400 000 personnes, notamment les rapatriés aux points de passage et à leurs destinations finales.

### **C. Administration et gestion du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires**

28. Comme le prévoyait le Secrétaire général dans son rapport sur l'amélioration du Fonds central autorenewable d'urgence (A/60/432), et comme l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124, le groupe consultatif du Fonds a été constitué pour conseiller le Secrétaire général sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Le groupe consultatif formule également des recommandations sur la reconstitution du Fonds.

29. Au cours de la période considérée, le groupe consultatif s'est réuni à New York en octobre 2011 et à Genève en mai 2012. Lors de cette dernière réunion, ses membres se sont dits satisfaits de l'utilisation qui a été faite du Fonds au cours de la précédente période, en particulier dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, et du professionnalisme avec lequel le Fonds a continué d'être géré. Le groupe a également confirmé que le secrétariat du Fonds était en train de mettre en œuvre les activités énoncées dans le plan d'action lié à l'évaluation quinquennale (voir sect. V). La prochaine réunion se tiendra à Genève, les 30 et 31 octobre 2012.

30. Le cadre de résultats et de responsabilisation offre une structure formelle pour définir, gérer et suivre les processus d'évaluation des résultats et de responsabilisation se rapportant aux opérations du Fonds. Mis au point en 2010, ce cadre comprend un modèle logique fondé sur les trois principaux objectifs du Fonds, ainsi que des indicateurs de résultats. Il prévoit notamment la conduite de trois à cinq études indépendantes par an portant sur l'utilité du Fonds dans différents pays. En 2011, le secrétariat du Fonds a commandé la conduite d'études sur l'État

plurinational de Bolivie, la Colombie, l'Éthiopie et le Zimbabwe par des spécialistes indépendants des questions humanitaires. Il est ressorti de ces études que la fourniture rapide de ressources provenant du Fonds avait fortement contribué à l'aide humanitaire dans ces quatre pays. L'étude sur l'État plurinational de Bolivie a ainsi révélé que le Fonds était une source de financement importante pour les organismes et pour le Gouvernement et qu'il avait aidé à remédier à divers problèmes rencontrés dans le cadre des nombreuses interventions menées auprès des personnes touchées par les inondations de 2010. De même, le financement apporté à l'Éthiopie au titre de la composante urgences sous-financées a permis aux organismes bénéficiaires de combler leurs déficits de financement en leur apportant des subventions tôt dans l'année et en venant compléter le Fonds d'intervention humanitaire. Le Fonds a également permis aux organismes de lever des fonds auprès d'autres donateurs, sachant qu'il vise à renforcer la capacité d'intervention et constitue un mécanisme de financement simple et direct destiné à répondre au manque de moyens.

31. Lors de sa réunion de novembre 2011, le groupe consultatif du Fonds a examiné les conclusions des études menées dans les quatre pays. En 2012, le secrétariat du Fonds a commandé des études indépendantes sur l'utilité du Fonds dans le cadre des interventions humanitaires menées dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Éthiopie, Kenya et Somalie), en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et aux Philippines. Le travail d'enquête a débuté en mai et le Fonds attend les rapports finals pour le troisième trimestre 2012.

32. En mai 2012, le secrétariat du Fonds a examiné les résultats des deux années précédentes à l'aune des indicateurs du cadre de résultats et de responsabilisation. Les conclusions ont dans l'ensemble été positives. Certains domaines nécessitaient une amélioration ou une clarification : la qualité des rapports descriptifs présentés au Fonds, la régularité des contrôles et des évaluations des activités financées par le Fonds au niveau des pays, et la dépendance du Fonds à l'égard des structures nationales. À la suite de ces conclusions, différents partenaires ont pris part au processus d'établissement des priorités, et il a été décidé que les organismes bénéficiaires du Fonds reverseraient des subventions à leurs partenaires d'exécution dans les meilleurs délais.

33. À partir du troisième trimestre 2012, le secrétariat du Fonds réalisera un examen formel à l'aune du cadre de résultats et de responsabilisation avec l'aide d'un spécialiste indépendant des questions humanitaires. Les conclusions seront partagées avec le groupe consultatif du Fonds, puis rendues publiques.

34. Face aux préoccupations relevées par l'évaluation quinquennale et dans les recommandations du groupe consultatif du Fonds en octobre 2011, le secrétariat du Fonds a pris des mesures pour améliorer la qualité et la ponctualité des rapports remis par les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs des opérations humanitaires, qui visent notamment à renforcer les communications et le suivi avec les organismes sur place, à améliorer le mode de présentation des rapports et à simplifier le travail de révision et d'édition. Les rapports reçus au cours de la période considérée étaient de bien meilleure qualité, tant en matière de programme que d'édition, et plus ponctuels que lors de la période précédente. Ces rapports sont essentiels pour veiller à ce que le Fonds soit responsable et transparent aux yeux des donateurs, des bénéficiaires et des autres parties prenantes.

35. Au cours de la période considérée, 44 % des rapports finals ont été reçus dans les délais fixés, et aucun n'a été reçu plus d'un mois après la date butoir, contrairement à ce qui s'était passé durant la précédente période où 33 % des rapports avaient été reçus avant la date butoir, 52 % dans le mois suivant et les 15 % restants dans les trois mois suivants. Fin juin 2012, les 45 rapports des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires avaient été publiés sur le site Web du Fonds. En 2011, la publication des rapports s'était étalée du mois de juin au mois d'août. Les rapports descriptifs pour 2012 étaient de bien meilleure qualité lors de la période considérée que lors de la précédente. Ils ont apporté des informations exhaustives sur l'efficacité du Fonds, notamment l'attribution des ressources aux bénéficiaires en temps voulu, l'amélioration de la coordination des activités menées par les différents organismes humanitaires et le versement des subventions aux partenaires d'exécution. La plupart des rapports étaient bien rédigés, et n'ont demandé que de légères corrections d'édition. Les rapports sont disponibles sur le nouveau site Web du Fonds (<http://cerf.un.org>).

### **III. Niveaux de financement**

36. En 2011, le Fonds a reçu pour plus de 459 millions de dollars d'annonces de contributions. Pour la deuxième fois seulement depuis la création du Fonds, l'objectif de 450 millions de dollars par an fixé par l'Assemblée générale a été dépassé. En novembre 2011, lors de la conférence pour les annonces de contributions au Fonds, 45 États Membres et observateurs, ainsi que le Gouvernement régional de Flandre, se sont engagés à verser 375 millions de dollars au Fonds pour 2012, soit une augmentation de 16 millions de dollars par rapport aux contributions annoncées pour 2011. Cette hausse s'expliquait par l'augmentation des donations de 17 États Membres, et la promesse de dons de deux nouveaux pays, le Niger et l'Uruguay. Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions de 126 des 193 États Membres et observateurs, ainsi que de la part du secteur privé et du public. Un tiers des donateurs ont également reçu une aide du Fonds. Au 30 juin 2012, le Fonds avait reçu des annonces de contributions à hauteur de 399,3 millions de dollars pour 2012.

### **IV. Suite donnée par la direction à l'évaluation quinquennale**

37. En 2011, l'évaluation quinquennale indépendante commandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/139 a fourni aux États Membres une description détaillée des activités menées par le Fonds central pour les interventions d'urgence entre 2006 et 2011. L'évaluation portait sur la capacité du Fonds à atteindre ses objectifs, son administration, le processus d'évaluation des besoins et les critères présidant à l'allocation de fonds. Elle a révélé les atouts et les faiblesses du Fonds et débouché sur 19 recommandations relatives aux politiques et aux opérations destinées à améliorer l'efficacité du Fonds. Après avoir consulté les parties prenantes à l'intérieur et en dehors du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat du Fonds a élaboré un plan d'action pour donner suite à ces recommandations, qui a ensuite été approuvé par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence.

## V. Mise à jour du plan d'action

38. Avant chaque réunion du Groupe consultatif du Fonds, le secrétariat met à jour le plan d'action afin qu'il reflète fidèlement l'état d'avancement des mesures de suivi des recommandations et le transmet au Groupe consultatif. La version la plus récente de ce plan est disponible sur le site Web du Fonds (<http://cerf.un.org>).

### A. Recommandations à l'intention de la Coordonnatrice des secours d'urgence

39. **Recommandation 1. Intégrer, là où des systèmes de financement commun tels que les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires ou les fonds humanitaires communs sont mis en œuvre, les processus de planification, d'exécution et de suivi du Fonds central pour les interventions d'urgence, en s'inspirant des exemples de bonnes pratiques existantes.** La recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds continuera à examiner les directives générales relatives aux fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et aux fonds humanitaires communs et à y apporter sa contribution. Pendant la période à l'étude, le Fonds a publié de nouvelles directives mettant en avant l'utilisation de systèmes et de structures au niveau des pays. On a modifié les règles régissant l'établissement des rapports de pays annuels présentés par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires afin de montrer comment le Fonds coordonne ses procédures avec les systèmes établis au niveau des pays. Les examens de pays réalisés au titre du cadre de résultats et de responsabilisation pour 2012 ont été spécialement conçus pour favoriser la complémentarité entre le Fonds et les autres fonds de financement commun.

40. **Recommandation 2. Charger formellement les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire de contrôler la manière dont les organismes destinataires des fonds de financement commun des Nations Unies (y compris le Fonds central pour les interventions d'urgence) mettent ceux-ci en œuvre.** La recommandation a été partiellement acceptée. Dans sa réponse initiale, le secrétariat du Fonds central a déclaré qu'il lui semblait que cette recommandation soulignait qu'il fallait mieux aider les coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires à exercer leur fonction de contrôle. Dès lors, il considère qu'en ce qui concerne le contrôle au niveau des pays des activités financées par le Fonds central, c'est la recommandation 8 qui s'avère la plus importante. La réponse à la recommandation 2 est donc fournie avec celle à la recommandation 8 (voir par. 46).

41. **Recommandation 3. Élaborer, pour les interventions d'urgence souffrant d'un financement insuffisant, un processus qui soit de nature à promouvoir une utilisation plus efficace et rentable des ressources du Fonds.** La recommandation a été acceptée. Des consultants indépendants sur les questions humanitaires sont en train de passer en revue la situation de la composante situations d'urgence sous-financées, et le secrétariat du Fonds espère que le processus sera terminé d'ici au troisième trimestre de 2012.

42. **Recommandation 4. Rendre le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence plus représentatif du secteur humanitaire, notamment en l'ouvrant à la participation de conseillers dotés d'une expérience**

**opérationnelle des pays bénéficiaires du Fonds.** La recommandation a été acceptée. Le Fonds central continue à faire de la diversité des membres du Groupe consultatif une priorité. Un examen interne du processus de sélection a été mené et la Coordinatrice des secours d'urgence en a approuvé les résultats. La note verbale sollicitant des propositions de candidats susceptibles de siéger dans ce groupe a été revue en conséquence et l'accent a été mis tout particulièrement sur les principes d'équilibre entre les sexes et de diversité géographique. Un nouvel appel à candidatures a été lancé en juin 2012.

**43. Recommandation 5. Renforcer l'assise financière du Fonds en présentant aux bailleurs de fonds actuels ou potentiels comme un mécanisme de financement des urgences humanitaires rentable, efficace et fiable.** La recommandation a été acceptée. Le Fonds s'est élargi à 126 États Membres, observateurs, gouvernements régionaux et représentants du secteur privé. Le secrétariat du Fonds est conscient qu'il importe de s'assurer le soutien d'un éventail de donateurs plus large et plus diversifié et a d'ailleurs décidé de revoir sa stratégie de mobilisation des ressources. Un projet en ce sens sera transmis au Groupe consultatif du Fonds à sa prochaine réunion en octobre. La stratégie reposera sur quatre piliers : renforcer les partenariats traditionnels avec les gouvernements, établir et entretenir de nouvelles relations de travail, mettre l'accent sur l'information du public et intégrer la stratégie interne.

**44. Recommandation 6. Demander, lors de l'examen des demandes d'aide pour situations de crise chronique, des informations sur la manière dont le financement fourni à court terme par le Fonds permettra de favoriser, à plus long terme, l'exécution de programmes de réduction de la vulnérabilité, qui incombe généralement aux gouvernements.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le Fonds central sélectionnera les demandes de financement et les rapports annuels d'un groupe de pays et cherchera à savoir si leurs dossiers démontrent que l'aide demandée permettra un relèvement à plus long terme et l'adoption de mesures de réduction de la vulnérabilité. Sur la base des résultats de cette étude, il déterminera, au cours du quatrième trimestre de 2012, s'il faut procéder à une refonte du système de demandes de financement et du mode de présentation des rapports qui lui sont soumis pour faciliter une collection et une analyse plus systématiques des données.

## **B. Recommandations à l'intention du secrétariat du Fonds**

**45. Recommandation 7. Élaborer, à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies ainsi que des coordonnateurs sectoriels, des orientations pour le processus d'établissement des priorités.** La recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds prépare actuellement des orientations indiquant la marche à suivre aux acteurs intervenant dans les activités d'établissement des priorités au niveau des pays. Ces orientations, qui devraient être prêtes pour la fin de l'année 2012, s'appuieront sur un examen des documents et sur des consultations, ainsi que sur une sélection d'études de cas et de pratiques optimales. Le secrétariat du Fonds est également en train de créer un réseau de praticiens spécialistes du financement des opérations humanitaires qui constituera une ressource supplémentaire mise à la disposition du personnel de terrain.

46. **Recommandation 8. Améliorer les systèmes de contrôle et d'apprentissage mis en œuvre par le Fonds à l'échelle des pays afin de renforcer l'efficacité de son action.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds reconnaît pleinement l'importance du principe de responsabilisation et la nécessité d'instaurer des systèmes de contrôle et d'apprentissage permettant de renforcer l'efficacité du Fonds. Le modèle de présentation du rapport descriptif annuel sur l'utilisation faite par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires des ressources allouées par le Fonds et les directives qui l'accompagnent ont été revus de façon à fournir des informations en retour sur les résultats obtenus, qui soient plus utiles et plus précises. Au second semestre 2012, le secrétariat du Fonds mènera systématiquement des analyses du retour d'expérience sur l'utilisation des dotations du Fonds au niveau des pays, afin de permettre aux partenaires sur le terrain d'acquérir des connaissances communes et d'améliorer la qualité de la présentation des rapports descriptifs annuels. Le secrétariat du Fonds a participé à l'élaboration du nouveau cadre de contrôle des fonds humanitaires communs finalisé au premier trimestre 2012. Le lancement de ce cadre devrait permettre de mieux contrôler les activités financées par des dotations du Fonds dans les pays bénéficiant de ce type de fonds. Les systèmes de contrôle des situations d'urgence prévus dans le cadre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations devraient également permettre de disposer de plus d'informations pour les activités financées par le Fonds au titre de situations d'urgence de grande ampleur. Afin d'obtenir les meilleurs résultats, le Fonds étudie les moyens d'harmoniser la présentation des demandes avec les structures et indicateurs de contrôle mis en œuvre à l'échelle du système.

47. **Recommandation 9. Faire établir, dans un délai d'un an, une étude sur les accords de partenariat entre les différentes institutions des Nations Unies et les partenaires d'exécution non gouvernementaux.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds a envisagé de mener, en coopération avec les organismes bénéficiaires, une étude sur les accords de partenariat, mais le projet n'a pas suscité un grand enthousiasme dans la mesure où plusieurs organismes ont déjà pris des mesures en vue d'améliorer leurs accords de partenariat avec leurs partenaires d'exécution. Le secrétariat du Fonds coopère avec les organismes sur une base bilatérale afin de collecter davantage d'informations qualitatives sur leurs procédures de subventionnement des organisations non gouvernementales et sur la façon dont les dotations du Fonds s'insèrent dans le cadre plus large de leurs procédures d'exécution. Ces informations viendront compléter les données quantitatives sur les délais d'octroi des subventions partielles qui ont été collectées dans les rapports annuels des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires. Les premières données ont été examinées et communiquées au Groupe consultatif du Fonds en mai 2012.

48. **Recommandation 10. Mieux documenter et communiquer les motifs justifiant les décisions d'attribution de fonds.** La recommandation a été acceptée. Lors du deuxième cycle de financement au titre des situations d'urgence sous-financées de 2011, le Fonds a pris des initiatives en vue de mieux informer les parties prenantes sur les procédures d'attribution de fonds. Il a notamment publié une note d'orientation et des documents expliquant la logique présidant à la sélection ou au rejet d'une demande soumise par un pays. Un examen indépendant des procédures de la composante situations d'urgence sous-financées sera réalisé au second semestre 2012 en vue de déterminer s'il y a lieu d'améliorer la façon dont

sont communiquées les décisions d'attribution de fonds, pour s'assurer qu'elles sont bien comprises par les parties prenantes concernées.

### C. Recommandations à l'intention du Bureau du Contrôleur

49. **Recommandation 11. Affecter une part des ressources du Fonds, sur les 3 % perçus au titre des honoraires de gestion du Secrétariat de l'ONU, au renforcement de la capacité de contrôle des coordonnateurs résidents, des coordonnateurs de l'action humanitaire et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau des pays.** La suite à donner à cette recommandation est en suspens. Le Contrôleur et le Fonds examinent actuellement la question.

50. **Recommandation 12. Ramener à 30 millions de dollars le montant de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence et transférer le solde à la composante dons.** La recommandation a été acceptée et est appliquée. Comme suite à la recommandation du Groupe consultatif du Fonds central, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/119, dans laquelle elle a décidé de ramener à 30 millions de dollars le montant de la réserve de la composante prêts du Fonds central et transféré le solde de 46,4 millions de dollars à la composante dons (voir par. 25).

### D. Recommandations à l'intention des donateurs

51. **Recommandation 13. Aider à créer, dans les pays à risque non dotés d'un mécanisme de financement commun des Nations Unies autre que le Fonds, un fonds d'intervention d'urgence ou autre type de financement commun directement accessible aux organisations non gouvernementales.** La recommandation a été partiellement acceptée. Si la création d'un fonds de financement commun au niveau des pays contribue souvent d'une manière non négligeable à l'édification de l'architecture humanitaire sur le plan local, il faut examiner attentivement les situations au cas par cas, car les contextes nationaux ne se prêtent pas tous à un mécanisme de financement commun au niveau des pays.

52. **Recommandation 14. Faire en sorte que le Fonds et les autres mécanismes de financement commun des Nations Unies soient examinés collectivement dans les futures évaluations.** La recommandation a été acceptée. Les activités envisagées pour les examens de pays de 2012 réalisés conformément au cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds ont été modifiées pour tenir compte de l'interaction entre le Fonds central et les fonds de financement commun créés au niveau national. Dans les pays dotés de mécanismes de financement commun (Éthiopie, Kenya et Somalie), le Fonds central mène des études conformément à son cadre de résultats et de responsabilisation, pour examiner la complémentarité de son action et de celle de ces mécanismes.

## E. Recommandations à l'intention des organismes chefs de file dans chaque secteur

53. **Recommandation 15. Intégrer l'évaluation des résultats des fonds de financement commun des Nations Unies dans les systèmes de résultats sectoriels.** La recommandation a été partiellement acceptée. Au niveau des pays, les cadres (par exemple, les activités envisagées et les documents d'orientation) régissant les fonds individuels articulent clairement le rôle et les responsabilités dans les mécanismes de fonds de financement commun de chacun des principaux acteurs, membres et chefs de file des organismes compris. Le secrétariat du Fonds envisage la possibilité d'utiliser le dispositif de contrôle des fonds de financement commun et des fonds pour les secours d'urgence, dans les pays dotés de ce type de fonds, pour aider au contrôle des activités financées par des dotations du Fonds. Le Fonds travaillera également, en liaison avec le sous-groupe de travail sur le financement humanitaire du Comité permanent interorganisations, à mieux intégrer les différents dispositifs de contrôle au niveau des pays.

54. **Recommandation 16. Diffuser et promouvoir les exemples de bonnes pratiques.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds répertorie et diffuse systématiquement les bonnes pratiques qu'il relève dans les propositions et les rapports annuels qu'il reçoit des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires. Ces pratiques servent à élaborer les documents d'orientation et aident à améliorer les modules de formation. Elles seront aussi utiles au réseau de praticiens dont la création est envisagée.

## F. Recommandations à l'intention des organismes

55. **Recommandation 17. Procéder, dans un délai de 18 mois, à une évaluation de l'utilisation que font les organismes des ressources fournies par le Fonds, afin de déterminer quels facteurs internes, y compris les politiques et pratiques de partenariat, influent sur l'efficacité des projets du Fonds.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le Fonds contrôle et examine systématiquement les évaluations qui ne concernent pas seulement son action pour les pays ou les situations d'urgence qui l'intéressent. Les résultats concernant sa propre action sont enregistrés et font l'objet d'un suivi selon qu'il convient. Le secrétariat du Fonds consulte aussi les organismes sur la possibilité d'incorporer des questions types concernant le Fonds aux évaluations de certains projets financés grâce à des dotations du Fonds central. À titre expérimental, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a inclus un certain nombre de questions concernant le Fonds dans une évaluation périodique de pays (Sri Lanka) menée au premier semestre 2012, et fera le point à ce sujet avec le Fonds au second semestre 2012. L'issue de cette évaluation pourrait servir de base à la conclusion d'accords similaires avec d'autres organismes. L'Organisation internationale pour les migrations procède actuellement à une évaluation de ses activités qui ont été financées par le Fonds, dont les résultats sont attendus pour la fin 2012. Le Programme alimentaire mondial s'est également dit intéressé de mener une telle étude dans le cadre d'une évaluation plus large prévue pour 2013.

56. **Recommandation 18. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de procédures d'urgence lors du versement de fonds aux partenaires d'exécution.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds est

conscient qu'il importe que les organismes des Nations Unies puissent verser rapidement des fonds aux organisations non gouvernementales qui sont leurs partenaires d'exécution et aidera ces organismes dans leurs efforts pour accroître la rapidité des transferts. Mais ce sont les organismes des Nations Unies bénéficiaires qui versent des subventions aux ONG, et le secrétariat du Fonds central n'a pas de contrôle direct sur cette procédure. Cependant, le secrétariat et le Groupe consultatif du Fonds travaillent en étroite collaboration avec les organismes sur cette question. À la suite de la révision du modèle de présentation des rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires sur l'utilisation des ressources allouées par le Fonds en 2011, il a été demandé aux organismes d'indiquer les subventions qu'ils ont versées aux partenaires d'exécution gouvernementaux, ainsi que la date de la mise en œuvre des activités par ces derniers. La qualité des rapports sur l'octroi de subventions s'en est trouvée grandement améliorée. Les rapports de pays pour 2011 contenaient des informations détaillées sur plus de 600 subventions, contre moins de 120 en 2010. Conscient que les transferts de fonds ne permettent pas à eux seuls de se faire une idée de la rapidité du processus d'exécution, le secrétariat du Fonds a collaboré étroitement avec les organismes pour comprendre leurs procédures internes de subventionnement, afin de mieux comprendre comment celles-ci s'articulent avec l'exécution des programmes.

**57. Recommandation 19. Instaurer, s'agissant des organismes des Nations Unies qui n'utilisent pas les mécanismes d'avances internes conjointement avec les ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence, une interactivité et une complémentarité entre ceux-ci et le Fonds, afin d'accélérer le démarrage des projets.** La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds central a élaboré un document de fond sur l'utilisation de la composante prêts du Fonds pour faciliter les avances internes entre organismes, qu'il a communiqué aux différents organismes; l'UNICEF, le HCR et l'OMS ont fait des commentaires en retour sur ce document. D'après les premières réponses, il apparaît que le mécanisme proposé serait peu utile aux grands organismes, qui disposent de leurs propres mécanismes internes de prêt. Le secrétariat du Fonds mènera d'autres consultations avec les partenaires et décidera de la marche à suivre en fonction de leurs réponses.

## VI. Conclusions

58. Au cours de la période à l'étude, le Fonds a de nouveau prouvé son efficacité en facilitant les interventions d'urgence. Il a réussi à atteindre ses trois principaux objectifs. Riche des enseignements qu'il a tirés de l'intervention dans la Corne de l'Afrique, le Fonds a pris l'initiative d'augmenter ses dotations pendant la première tranche de 2012 lorsqu'a éclaté la crise du Sahel. Cette stratégie a permis de limiter les conséquences de la crise pour les bénéficiaires. Les études de pays indépendantes menées conformément au cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds ont réaffirmé que ce mécanisme apportait une réelle valeur ajoutée en permettant d'intervenir rapidement dans les urgences humanitaires et de sauver des vies.

59. Le Fonds s'est appuyé sur les conclusions de l'évaluation quinquennale de son action pour élaborer, sous la direction de la Coordinatrice des secours d'urgence, un plan d'action permettant de donner suite aux recommandations du rapport. Des

progrès ont été enregistrés en ce qui concerne plusieurs de ces activités de suivi. Le secrétariat du Fonds continuera à s'employer à atteindre les objectifs de ce plan d'action de façon aussi efficace que possible.

60. La révision du modèle de présentation et de la procédure de soumission du rapport descriptif annuel des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires a permis d'améliorer le respect du principe de responsabilité et la transparence. Les rapports présentés en 2012 ont respecté les nouvelles règles, ce qui a permis, outre des améliorations tangibles de la qualité, qu'un plus grand nombre de rapports soient soumis dans les délais impartis. Enfin, les changements ont permis de rendre le fonctionnement du Fonds plus transparent pour les donateurs, les partenaires humanitaires et les bénéficiaires. Le Fonds continuera à réviser et modifier le modèle de présentation et la procédure de soumission des rapports.

61. En dépit du déclin économique mondial et de la réduction des budgets des donateurs au cours de la période à l'étude, le Fonds a reçu, pour la deuxième fois seulement de son histoire, plus de 459 millions de dollars de contributions, somme supérieure à l'objectif de 450 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale. La récession de l'économie mondiale perdurant, il est difficile de mobiliser des ressources. Le Fonds reste cependant optimiste et pense qu'il recevra d'importantes contributions au cours du prochain exercice. Il continuera d'étudier les moyens de renforcer et d'élargir le soutien qu'il reçoit des États Membres, des donateurs privés et du public.

## Annexe I

## Fonds central pour les interventions d'urgence – dons : état provisoire des recettes et des dépenses pour la période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2012

(En dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2011- 31 décembre 2011</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier 2012- 30 juin 2012</i>	<i>Total 1<sup>er</sup> janvier 2011- 30 juin 2012</i>
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires	459 650 659	399 322 639	858 973 298
Allocations provenant d'autres fonds <sup>a</sup>	145 930	–	145 930
Intérêts créditeurs	3 633 493	1 021 594	4 655 087
Autres recettes/recettes accessoires <sup>b</sup>	2 529 210	2 696 550	5 225 760
<b>Total des recettes</b>	<b>465 959 292</b>	<b>403 040 783</b>	<b>869 000 075</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses diverses	390 062 294	257 217 160	647 279 454
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	26 583 871	18 005 201	44 589 072
<b>Total, dépenses directes</b>	<b>416 646 165</b>	<b>275 222 361</b>	<b>691 868 526</b>
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)	11 795 211	7 716 515	19 511 726
<b>Total des dépenses</b>	<b>428 441 376</b>	<b>282 938 876</b>	<b>711 380 252</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>37 517 916</b>	<b>120 101 907</b>	<b>157 619 823</b>
Ajustements sur exercices antérieurs <sup>c</sup>	(1 463 908)	329 159	(1 134 749)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>36 054 008</b>	<b>120 431 066</b>	<b>156 485 074</b>
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds <sup>d</sup>	46 876 971	97 612	46 974 583
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	135 625 468	218 556 447	135 625 468
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>218 556 447</b>	<b>339 085 125</b>	<b>339 085 125</b>

<sup>a</sup> Représentent les allocations du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI).<sup>b</sup> Comprennent l'annulation d'engagements contractés lors d'exercices précédents, de 5 509 333 dollars, en partie contrebalancés par des ajustements de 283 954 dollars sur les dépenses de l'exercice antérieur.<sup>c</sup> Représentent les ajustements sur les dépenses de l'exercice antérieur communiquées par les partenaires d'exécution.<sup>d</sup> Représentent les prélèvements sur le solde de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2011.

## Annexe II

**Montant des contributions annoncées au Fonds central  
pour les interventions d'urgence – composante dons<sup>a</sup>  
(1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeur</i>	<i>2011 Contributions annoncées</i>	<i>2012 Contributions annoncées</i>
<b>États Membres et observateurs</b>		
Afghanistan	500	1 000
Afrique du Sud	270 270	243 457
Albanie	4 000	50 000
Algérie	10 000	
Allemagne	16 370 000	19 402 500
Andorre	36 236	
Argentine	58 394	68 000
Arménie	5 000	
Australie	14 198 783	34 400 886
Autriche	289 180	262 123
Azerbaïdjan	10 000	
Bangladesh	10 000	
Belgique	17 716 150	
Bhoutan	1 500	1 500
Brésil	500 000	750 000
Brunéi Darussalam	50 000	
Canada	41 188 191	
Chili	30 000	30 000
Chine	500 000	500 000
Chypre	27 600	
Colombie	10 000	
Côte d'Ivoire	5 000	
Danemark	9 182 231	17 621 145
Djibouti	1 000	1 000
Égypte	15 000	15 000
Émirats arabes unis	50 000	50 000
Équateur	5 000	
Espagne	20 091 000	
Estonie	92 302	100 185
États-Unis d'Amérique	6 000 000	5 000 000
Fédération de Russie	2 000 000	2 000 000
Finlande	9 411 350	8 600 003
France	720 950	392 670
Grèce	500 000	
Guyana	2 191	
Hongrie	60 000	
Inde	500 000	500 000
Indonésie	175 000	

<i>Contributeur</i>	<i>2011 Contributions annoncées</i>	<i>2012 Contributions annoncées</i>
Irlande	5 466 772	5 160 772
Israël	20 000	
Italie	1 308 100	645 900
Japon	3 000 000	
Kazakhstan	49 964	49 975
Koweït	675 000	550 000
Liechtenstein	281 532	272 747
Lituanie		10 000
Luxembourg	5 519 054	5 630 027
Malaisie	100 000	
Maldives	1 000	
Maroc	5 000	
Mexique	300 000	
Monaco	131 406	64 715
Monténégro	5 000	
Mozambique		2 000
Myanmar	10 000	10 000
Namibie	2 000	
Nigéria	99 852	
Norvège	64 983 982	59 726 962
Nouvelle-Zélande	1 478 975	1 679 374
Pakistan		10 000
Pays-Bas	52 562 418	51 679 587
Pérou		5 000
Philippines	10 000	
Pologne	326 051	
Portugal	267 180	253 520
Qatar	4 000 000	6 000 000
République de Corée	3 000 000	4 000 000
République démocratique populaire lao	3 000	
République de Moldova	1 000	
République tchèque	434 464	
Roumanie	70 900	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	94 280 000	93 054 395
Sainte-Lucie	500	
Saint-Marin	50 000	
Serbie	2 000	
Singapour	50 000	50 000
Slovénie	22 846	
Sri Lanka	10 000	10 000
Suède	74 483 671	73 718 706
Suisse	5 823 234	6 131 550
Tadjikistan		2 000
Thaïlande		20 000
Turquie	250 000	200 000

<i>Contributeur</i>	<i>2011 Contributions annoncées</i>	<i>2012 Contributions annoncées</i>
Uruguay		5 000
Viet Nam	20 000	
Saint-Siège	5 000	
Ordre souverain militaire de Malte	5 000	5 000
<b>Total, États Membres et observateurs</b>	<b>459 211 729</b>	<b>398 936 699</b>
<b>Autres</b>		
Gouvernement régional de Flandres (Belgique)	421 080	380 940
Dons de particuliers hors la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 50 000 dollars)	17 850	5 000
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 50 000 dollars)	145 930	
<b>Total, autres</b>	<b>584 860</b>	<b>385 940</b>
<b>Total</b>	<b>459 796 589</b>	<b>399 322 639</b>

<sup>a</sup> Les montants reçus peuvent être différents des contributions initialement annoncées, en raison des fluctuations des taux de change.

## Annexe III

**Montant total des ressources imputées sur le Fonds  
central pour les interventions d'urgence – dons  
(1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/région</i>	<i>2011 Interventions rapides</i>	<i>2011 Interventions sous-financées</i>	<i>2011 Montant total engagé</i>	<i>2012 Interventions rapides</i>	<i>2012 Interventions sous-financées</i>	<i>2012 Montant total engagé</i>
Bénin	105 930		105 930			
Bhoutan	1 605 535		1 605 535			
Bolivie (État plurinational de)	2 584 669		2 584 669			
Burkina Faso				14 869 587		14 869 587
Burundi		3 999 812	3 999 812	1 986 269		1 986 269
Cambodge	4 033 776		4 033 776			
Cameroun				6 802 202		6 802 202
Colombie		5 927 391	5 927 391			
Comores				2 522 639		2 522 639
Congo	1 395 954		1 395 954	6 997 499	3 920 678	10 918 177
Côte d'Ivoire	16 324 871		16 324 871		7 958 195	7 958 195
Djibouti	3 140 097	2 998 322	6 138 419		4 019 325	4 019 325
El Salvador	2 579 188		2 579 188			
Érythrée					3 998 941	3 998 941
Éthiopie	24 499 990	21 975 663	46 475 653	4 072 334		4 072 334
Gambie				4 834 117		4 834 117
Ghana	2 121 502		2 121 502			
Guatemala	2 201 628		2 201 628			
Guinée	390 012		390 012	1 126 380		1 126 380
Haïti	10 371 212		10 371 212		7 949 515	7 949 515
Iran (République islamique d')		2 992 466	2 992 466			
Jordanie				3 994 809		3 994 809
Kenya	16 689 624	5 993 848	22 683 472	2 000 830		2 000 830
Lesotho	4 036 468		4 036 468			
Liban				2 079 624		2 079 624
Libéria	5 988 454		5 988 454			
Libye	1 444 890		1 444 890			
Madagascar	2 000 000	3 994 126	5 994 126			
Mali				7 057 932		7 057 932
Mauritanie	679 425		679 425	9 496 667		9 496 667
Mozambique	1 462 910		1 462 910			
Myanmar		4 983 445	4 983 445	6 531 479		6 531 479
Namibie	1 175 941		1 175 941			
Népal		1 999 994	1 999 994		4 997 385	4 997 385
Nicaragua	2 030 597		2 030 597			
Niger	9 748 650	5 988 195	15 736 845	20 871 035		20 871 035
Pakistan	22 623 908	9 746 993	32 370 901	11 970 485	14 845 730	26 816 215
Pérou				2 221 613		2 221 613
Philippines	4 917 919	3 450 334	8 368 253	2 980 718	3 955 432	6 936 150

<i>Pays/région</i>	<i>2011 Interventions rapides</i>	<i>2011 Interventions sous-financées</i>	<i>2011 Montant total engagé</i>	<i>2012 Interventions rapides</i>	<i>2012 Interventions sous-financées</i>	<i>2012 Montant total engagé</i>
République arabe syrienne	3 664 730		3 664 730	13 813 421	6 983 629	20 797 050
République centrafricaine		4 999 120	4 999 120		5 997 499	5 997 499
République démocratique du Congo	4 094 585		4 094 585	9 098 247		9 098 247
République populaire démocratique de Corée	9 983 492	4 999 783	14 983 275	427 131	10 965 527	11 392 658
Rwanda				2 163 395		2 163 395
Sénégal				6 932 070		6 932 070
Somalie	37 964 249	14 989 087	52 953 336			
Soudan	18 321 205		18 321 205	5 203 437		5 203 437
Soudan du Sud	11 309 590	11 457 364	22 766 954		20 016 635	20 016 635
Sri Lanka	6 141 383	9 941 395	16 082 778			
Tchad	11 482 232	8 039 204	19 521 436	6 011 095	7 931 609	13 942 704
Togo	614 332		614 332			
Tunisie	4 997 940		4 997 940			
Turquie	3 484 733		3 484 733	2 086 822		2 086 822
Yémen	14 834 581		14 834 581	14 957 361		14 957 361
Zimbabwe	3 999 494	11 016 803	15 016 297			
Territoire palestinien occupé		3 972 686	3 972 686			
<b>Total</b>	<b>275 045 696</b>	<b>143 466 031</b>	<b>418 511 727</b>	<b>173 109 198</b>	<b>103 540 100</b>	<b>276 649 298</b>

*Note* : Les chiffres au titre de la composante « interventions sous-financées » pour 2012 ne comprennent que les montants alloués pour la première tranche.

## Annexe IV

**Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts :  
état provisoire des recettes et des dépenses pour la période  
de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2012**

(En dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2011- 31 décembre 2011</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier 2012 30 juin 2012</i>	<i>Total 1<sup>er</sup> janvier 2011- 30 juin 2012</i>
<b>Recettes</b>			
Intérêts créditeurs	1 047 176	97 612	1 144 788
<b>Total des recettes</b>	<b>1 047 176</b>	<b>97 612</b>	<b>1 144 788</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	–	–	–
<b>Total, dépenses directes</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)	–	–	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>1 047 176</b>	<b>97 612</b>	<b>1 144 788</b>
Ajustements sur exercices antérieurs <sup>a</sup>	(400 000)	–	(400 000)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>647 176</b>	<b>97 612</b>	<b>744 788</b>
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds <sup>b</sup>	(46 876 971)	(97 612)	(46 974 583)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	76 229 795	30 000 000	76 229 795
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>

<sup>a</sup> Du fait de la passation par pertes et profits de prêts octroyés à l'OMS en 2004.

<sup>b</sup> Représentent les prélèvements sur le solde de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2011.

## Annexe V

## Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts (1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)

(En dollars des États-Unis)

<i>Agence</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Année du décaissement</i>	<i>Montant</i>
<b>Prêts non encore remboursés au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>			
OMS	Tchad/Soudan	2004	400 000
PNUD	Soudan	2007	1 016 036
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2010	9 949 429
<b>Total</b>			<b>11 365 465</b>
<b>Prêts décaissés (1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)</b>			
UNOPS	Libye	2011	1 599 565
UNICEF	Somalie	2011	5 000 000
<b>Total</b>			<b>6 599 565</b>
<b>Prêts remboursés (1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)</b>			
UNICEF	Somalie	2011	5 000 000
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2010	9 949 429
<b>Total</b>			<b>14 949 429</b>
<b>Prêts passés par pertes et profits par le Bureau du Contrôleur des Nations Unies (1<sup>er</sup> janvier 2011-30 juin 2012)</b>			
OMS	Tchad/Soudan	2004	400 000
<b>Total</b>			<b>400 000</b>
<b>Prêts non encore remboursés au 30 juin 2012</b>			
UNOPS	Libye	2011	1 599 565
PNUD	Soudan	2007	1 016 036
<b>Total</b>			<b>2 615 601</b>

*Abréviations* : OMS = Organisation mondiale de la Santé; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; BCAH = Bureau de la coordination des affaires humanitaires; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.